

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 24/07/2025

VOI.25.00.A02088

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

CHEMIN DES MONTARMOTS, CHEMIN DE VIEILLEY, BOULEVARD LEON
BLUM, RUE DE TREY et RUE DES QUATRES VENTS

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A01861 en date du 01/07/2025

Vu la demande de l'entreprise SPIE

Considérant Réfection définitive :

- CHEMIN DES MONTARMOTS au droit du CHEMIN DE VIEILLEY jusqu'au N°4 du CHEMIN DE LA COMBE SARAGOSSE dans ce sens à partir de 09h00 le 08/07
- CHEMIN DE VIEILLEY, BOULEVARD LEON BLUM dans les deux sens de circulation, RUE NARCISSE LANCHY, RUE HENRI ET MAURICE BAIGUE ont l'interdiction de se diriger vers le CHEMIN DES MONTARMOTS à partir de 09h00 le 08/07
- CHEMIN DES MONTARMOTS en direction du BOULEVARD LEON BLUM ont l'interdiction de tourner à gauche sur CHEMIN DE LA COMBE SARAGOSSE à partir de 09h00 le 08/07
- BOULEVARD LEON BLUM sens BELFORT vers DOLE
- RUE DE TREY (Besançon)
- RUE DES QUATRES VENTS (Besançon)
- carrefour à sens giratoire RUE DES QUATRES VENTS - CHEMIN DE L'ESPERANCE - CHEMIN DES MONTARMOTS
- CHEMIN DE VIEILLEY au droit du CHEMIN DES MONTARMOTS à partir de 09h00 le 08/07

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A01861 du 01/07/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 28/07/2025.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 24 JUIL 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée